

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro <-2025 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de réseaux, pour une dépense et un emprunt de 5 930 000 \$, incluant les frais d'escompte et d'émission**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les usines de traitement et de filtration des eaux nécessitent des interventions majeures;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville respecte les exigences réglementaires imposées par le législateur en matière de filtration et de traitement des eaux et qu'elle devra satisfaire à une nouvelle exigence pour son usine de traitement des eaux, soit la désinfection;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit augmenter sa réserve d'eau pour des fins municipales, notamment en application du Règlement sur la qualité de l'eau potable qui édicte à ce chapitre un seuil minimal;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation des usines de filtration et de traitement des eaux est nécessaire pour répondre à des enjeux de sécurisation de la capacité portante du réseau et de respect des normes environnementales étatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit gérer la production d'eau potable et le traitement des eaux usées en fonction de sa population actuelle, mais également eu égard à la projection d'accroissement de celle-ci, dans un principe de saine gestion des infrastructures et de maintien des services adéquats en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville possède un plan de modernisation de ses usines de traitement et de filtration des eaux et que des travaux devront être réalisés au cours de la prochaine décennie aux coûts estimés de 150 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration a présenté, depuis quelques années, notamment à divers comités d'élus, les enjeux de conception et de réalisation des travaux à venir, les coûts ainsi que les impacts majeurs sur la situation financière de la Ville dudit plan;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a prévu les travaux, faisant l'objet de ce règlement d'emprunt, dans son Plan triennal des immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville devrait recevoir, de la part des gouvernements, des subventions pour amoindrir l'impact financier du plan de modernisation des usines sur les finances de la Ville et sur les citoyens, dans le respect de l'indice de l'effort fiscal, mesurant la capacité de payer des citoyens par rapport aux services reçus;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil, après avoir analysé la situation, sont d'avis que les travaux projetés sont susceptibles de bénéficier à l'ensemble de la population, et ce, tant pour la filtration que le traitement des eaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 février 2025;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 17 février 2025, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU QUE** la Ville a décrété une partie des travaux de désinfection de la station d'épuration et a emprunté pour ces travaux un montant de 5 400 000 \$, et ce, aux termes du Règlement (avec modifications) numéro 1192-2022 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 23 120 000 \$ et un emprunt de 21 945 000 \$;

**LE < 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de cinq millions neuf cent trente mille dollars (5 930 000 \$) réparti sommairement à l'annexe « A » et plus amplement détaillé aux annexes « B » et « C », lesquelles annexes « A », « B » et « C » sont jointes au présent règlement.
3. Le conseil décrète, conformément à l'article 1 de la *Loi sur les travaux municipaux*, tous les travaux d'infrastructures de réseaux, tels que décrits aux annexes « B » et « C ».
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de cinq millions neuf cent trente mille dollars (5 930 000 \$) sur une période de vingt (20) ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant les termes de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**ANNEXE « A »**

**Règlement numéro <-2025 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de réseaux, pour une dépense et un emprunt de 5 930 000 \$, incluant les frais d'escompte et d'émission**

Estimation globale projet désinfection UV	
Disciplines (estimation Artelia 16-01-2025)	Coûts avec imprévis 10% et contingence 15%
Mécanique de procédé et équipements UV	3 268 819 \$
Génie civil	805 805 \$
Structure	2 530 253 \$
Architecture	1 010 626 \$
Mécanique de bâtiment	455 400 \$
Électricité	303 600 \$
Organisation de chantier	1 373 790 \$
<b>Total - Disciplines</b>	<b>9 748 293 \$</b>
Autres coûts (octroyés)	
Étude Géotechnique (sol)(commande 2023003412)	15 625 \$
Étude Géotechnique (eau)(commande 2024001155)	6 300 \$
Étude Géotechnique (complémentaire)	2 420 \$
Ingénierie - pré-sélection	180 000 \$
Architecture - plans devis surveillance	37 350 \$
Ingénierie - plans devis surveillance	497 507 \$
Étude irradiation Polytechnique	6 998 \$
Autres coûts (À venir)	
Mesures d'atténuation des risques	100 000 \$
Laboratoire de surveillance (civil et structure)	50 000 \$
Mise en service (Contrôle Bâtiment)	20 000 \$
Mise en service (Contrôle Procédé)	20 000 \$
<b>Total - Autres coûts</b>	<b>936 200 \$</b>
<b>TOTAL - COÛTS GLOBAUX (avant taxes)</b>	<b>10 684 493 \$</b>
<b>Taxes nettes (4,9875 %)</b>	<b>532 889 \$</b>
<b>TOTAL - COÛTS GLOBAUX (taxes nettes)</b>	<b>11 217 382 \$</b>
<b>Moins: règlement autorisé 1192-2022 - partie de désinfection STEP</b>	<b>(5 400 000) \$</b>
<b>SOUS-TOTAL - COÛTS PRÉVUS AU RÈGLEMENT</b>	<b>5 817 382 \$</b>
<b>Frais d'escompte et d'émission (2 %)</b>	<b>112 618 \$</b>
<b>TOTAL - COÛTS (taxes nettes et frais d'émission)</b>	<b>5 930 000 \$</b>



Julie Bourdon, présidente de la séance

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**ANNEXE « B »**

**Règlement numéro <-2025 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de réseaux, pour une dépense et un emprunt de 5 930 000 \$, incluant les frais d'escompte et d'émission**



N/REF : F2301206

Ville de Grandy

RÉSUMÉ

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

1.0	Mécanique de procédé et présélection	2 584 047.00 \$
2.0	Génie civil	637 000.00 \$
3.0	Structure	2 000 200.00 \$
4.0	Architecture	798 913.50 \$
6.0	Mécanique de bâtiment	360 000.00 \$
7.0	Électricité	240 000.00 \$
8.0	Organisation de chantier	1 086 000.00 \$
	<b>Sous-total :</b>	<b>7 706 160.50 \$</b>
	Imprévus 10 % de chantier:	770 616.05 \$
	<b>Sous-total :</b>	<b>8 476 776.55 \$</b>
	Contingence de conception (15%)	1 271 516.48 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>9 748 293.03 \$</b>
	TPS (5 %) :	487 414.65 \$
	TVQ (9,975 %) :	972 392.23 \$
	<b>Grand Total :</b>	<b>11 208 099.91 \$</b>



**Ville de Grandy**  
**Nouveau système de désinfection des eaux usées**

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1.0</b>	<b>Mécanique de procédé et présélection</b>				
1.1	Fourniture des réacteurs UV	1	forfait	653 700.00 \$	653 700.00 \$
1.2	Équipements électriques et de contrôle	1	forfait	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.3	Livraison à la Ville de Granby	1	forfait	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.4	Accompagnement technique aux travaux d'installation et attestation de conformité selon les exigences du fabricant	1	forfait	inclus 1.1	inclus 1.1
1.5	Assistance technique pour l'intégration au SCADA de la station et les essais à partir du SCADA	5	jours	1 500.00 \$	7 500.00 \$
1.6	Exécuter la mise en service, les essais à sec, les essais à l'eau et les essais de fonctionnalité à partir de l'IPM du panneau de contrôle de désinfection	1	forfait	20 000.00 \$	20 000.00 \$
1.7	Exécuter les essais en continu et les essais de performance	1	forfait	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.8	Formation des opérateurs	4	jours	1 500.00 \$	6 000.00 \$
1.9	Fourniture des manuels d'exploitation et de maintenance en français	1	forfait	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.10	Pièces de rechange	1	forfait	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.11	Banque d'heures de programmation pour intégration	50	heures	1 500.00 \$	75 000.00 \$
1.12	Vannes déversoirs automatiques	1	forfait	145 000.00 \$	145 000.00 \$
1.13	Câblage de contrôle, de puissance	1	forfait	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.14	Administration, coordination et profit sur le fournisseur présélectionné	1	forfait	353 847.00 \$	353 847.00 \$
<b>2.0</b>	<b>Mécanique de procédé - installation de la présélection</b>				
2.1	Installation des équipements de présélection	1	forfait	500 000.00 \$	500 000.00 \$
2.2	Essais de fonctionnalités à partir du SCADA	1	forfait	12 000.00 \$	12 000.00 \$
2.3	Déchargement et manutention	1	forfait	16 000.00 \$	16 000.00 \$
<b>3.0</b>	<b>Mécanique de procédé - autre (hors présélection)</b>				
3.1	Vannes murales et de canaux	1	forfait	215 000.00 \$	215 000.00 \$
3.2	Échantillonneur automatique	1	forfait	15 000.00 \$	15 000.00 \$
3.3	Éléments en FRP	1	forfait	125 000.00 \$	125 000.00 \$
3.4	Socles de potence de sécurité incluant test d'arrachement des ancrages	1	forfait	20 000.00 \$	20 000.00 \$
3.5	Manuels d'opération/maintenance et formations pour tous les éléments hors présélection	1	forfait	10 000.00 \$	10 000.00 \$
3.6	Pont-roulant	1	forfait	220 000.00 \$	220 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>2 584 047.00 \$</b>

**Ville de Grandy**

**Nouveau système de désinfection des eaux usées**

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>2.0</b>	<b>Génie civil</b>				
<b>2.1</b>	<b>Préparation du site</b>				
2.1.1	Préparation de site, organisation et signalisation de chantier	1	forfait	65 000.00 \$	65 000.00 \$
2.1.2	Mesures de protection environnementales	1	forfait	2 500.00 \$	2 500.00 \$
2.1.3	Provisions pour arbres existants à abattre et à disposer	1	forfait	1 000.00 \$	1 000.00 \$
<b>2.2</b>	<b>Émissaire</b>				
2.2.1	Fourniture et pose complète de conduite d'émissaire, 1050mm Ø (TBA Classe 5), tel que fabriqué par l'Écuyer ou équivalent approuvé	50	m. lin	1 500.00 \$	75 000.00 \$
2.2.2	Fourniture et pose complète d'un regard d'égout circulaire (RP-2), modèle M-2400, incluant cadre fixe et tampon, géomembrane de type Tex-O-Flex, joints étanches de garniture en caoutchouc, le tout tel que fabriqué par l'Écuyer ou équivalent approuvé	1	UNITÉ	40 000.00 \$	40 000.00 \$
2.2.3	Fourniture et pose complète d'une chambre de régulation (RP-1), modèle RD5, incluant les deux (2) cadres fixes et tampons, géomembrane de type Tex-O-Flex, joints étanches de garniture en caoutchouc, le tout tel que fabriqué par l'Écuyer ou équivalent approuvé	1	UNITÉ	200 000.00 \$	200 000.00 \$
2.2.4	Vanne murale en acier inoxydable 316 (pour RP-1), incluant les systèmes de levage, les tiges, les dispositifs de retenue, les systèmes d'ancrage et tous les autres accessoires nécessaires :	-	-	-	-
2.2.4.1	- Modèle S11-P tel que fabriqué par Fontaine Aquanox ou équivalent approuvé	1	UNITÉ	38 000.00 \$	38 000.00 \$
2.2.4.2	- Modèle S22-P tel que fabriqué par Fontaine Aquanox ou équivalent approuvé	1	UNITÉ	40 000.00 \$	40 000.00 \$
2.2.5	Plaque déversoir ajustable 474mm x 2100mm, d'épaisseur 9.5mm, en acier inoxydable 316L (pour RP-1), incluant garniture pour étanchéité, ancrages en acier inoxydable, les ouvertures « oblong », etc.	1	UNITÉ	2 000.00 \$	2 000.00 \$
2.2.6	Aménagement des talus des fossés existants	100	m²	7.50 \$	750.00 \$
2.2.7	Pompage temporaire des eaux	1	forfait	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.2.8	Soutènement temporaire des conduites existantes au niveau des regards projetés	1	forfait	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.2.9	Nettoyage des conduites, essais d'étanchéité et inspection télévisée à la réception provisoire	50	m. lin	15.00 \$	750.00 \$
2.2.10	Nettoyage des conduites, essais d'étanchéité et inspection télévisée à la réception définitive	50	m. lin	15.00 \$	750.00 \$
<b>2.3</b>	<b>Voirie</b>				
2.3.1	Enlèvement, transport et disposition du pavage et des fondations existantes, incluant traits de scie	700	m²	15.00 \$	10 500.00 \$
2.3.2	Préparation et mise en forme de l'infrastructure	700	m²	10.00 \$	7 000.00 \$
2.3.3	Sous fondation en matériaux granulaires MG-112, épaisseur 600mm	700	m²	35.00 \$	24 500.00 \$
2.3.4	Sous fondation en matériaux granulaires MG-56, épaisseur 475mm	700	m²	35.00 \$	24 500.00 \$

**Ville de Grandy**

**Nouveau système de désinfection des eaux usées**

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
2.3.5	Fondation de pierre concassée MG 20, épaisseur 250mm	700	m <sup>2</sup>	20.00 \$	14 000.00 \$
2.3.6	Enrobé bitumineux : couche unique ESG 14, épaisseur 75mm - PG 58H-34	150	t.m.	300.00 \$	45 000.00 \$
2.3.7	Rechargement et compaction des accotements en MG-20b, épaisseur 75mm	25	m <sup>2</sup>	40.00 \$	1 000.00 \$
2.3.8	Démolition, enlèvement et disposition de bordures en béton	50	m. lin	25.00 \$	1 250.00 \$
2.3.9	Bordures en béton, 500mm de hauteur et 200mm de large, 32 MPA	35	m. lin	170.00 \$	5 950.00 \$
<b>2.4</b>	<b>Travaux divers</b>				
2.4.1	Branchement de service d'eau potable, cuivre, type K, mou, Ø19mm	1	UNITÉ	1 800.00 \$	1 800.00 \$
2.4.2	Branchement de service d'égout sanitaire, PVC DR-28, Ø125mm	1	UNITÉ	1 500.00 \$	1 500.00 \$
2.4.3	Fourniture et pose d'un regard-puisard Ø600mm en PEHD à double paroi et de rigidité 320 kPa, incluant cadre et grille en fonte de modèle 33FS600HC de Soleno ou équivalent approuvé, raccordements, assise et remblais, etc.	1	UNITÉ	2 000.00 \$	2 000.00 \$
2.4.4	Fourniture et installation d'un drain perforé Ø150mm en PEHD de rigidité 300 kPa, incluant enrobage de pierre nette, géotextile de type III, raccordement au regard-puisard, etc.	45	m. lin	60.00 \$	2 700.00 \$
	Provisions pour ensemencement hydraulique	1000	m <sup>2</sup>	15.00 \$	15 000.00 \$
	Provisions pour réfection des drains existants Ø200mm	15	m. lin	80.00 \$	1 200.00 \$
	Installation d'un muret, type « Talus Universel » tel que fabriqué par Permacon ou équivalent approuvé, incluant pierre concassée MG-20, géotextile, drain perforé 150mm Ø, pierre nette 20mm	10	m. lin	300.00 \$	3 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>637 000.00 \$</b>

**Ville de Grandy**

**Nouveau système de désinfection des eaux usées**

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>3.0</b>	<b>Structure</b>				
3.1	Excavation/Remblayage - Bâtiment de désinfection				
3.1.1	Excavation ordinaire	1	forfait	280 000.00 \$	\$ 280 000.00
3.1.2	Remblai granulaire compacté	1	forfait	152 000.00 \$	\$ 152 000.00
3.1.3	Drain français	1	forfait	2 500.00 \$	\$ 2 500.00
3.2	Ouvrages de béton				
3.2.1	Radier				
3.2.1.1	Coffrage	1	forfait	6 000.00 \$	\$ 6 000.00
3.2.1.2	Béton	1	forfait	34 300.00 \$	\$ 34 300.00
3.2.1.3	Armature	1	forfait	125 500.00 \$	\$ 125 500.00
3.2.2	Murs de fondation				
3.2.2.1	Coffrage	1	forfait	250 000.00 \$	\$ 250 000.00
3.2.2.2	Béton	1	forfait	95 000.00 \$	\$ 95 000.00
3.2.2.3	Armature	1	forfait	250 000.00 \$	\$ 250 000.00
3.2.3	Pilastres				
3.2.3.1	Coffrage	1	forfait	40 000.00 \$	\$ 40 000.00
3.2.3.2	Béton	1	forfait	9 000.00 \$	\$ 9 000.00
3.2.3.3	Armature	1	forfait	36 500.00 \$	\$ 36 500.00
3.2.4	Dalles structurales				
3.2.4.1	Coffrage	1	forfait	56 300.00 \$	\$ 56 300.00
3.2.4.2	Béton	1	forfait	16 300.00 \$	\$ 16 300.00
3.2.4.3	Armature	1	forfait	60 000.00 \$	\$ 60 000.00
3.2.4.4	Finition	1	forfait	1 800.00 \$	\$ 1 800.00
3.2.5	Poutres				
3.2.5.1	Coffrage	1	forfait	14 000.00 \$	\$ 14 000.00
3.2.5.2	Béton	1	forfait	3 200.00 \$	\$ 3 200.00
3.2.5.3	Armature	1	forfait	16 100.00 \$	\$ 16 100.00
3.2.6	Dalle sur sol				
3.2.6.1	Coffrage	1	forfait	2 700.00 \$	\$ 2 700.00



Ville de Grandy

Nouveau système de désinfection des eaux usées

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.2.6.2	Béton	1	forfait	6 000.00 \$	\$ 6 000.00
3.2.6.3	Armature	1	forfait	19 000.00 \$	\$ 19 000.00
3.2.6.4	Finition	1	forfait	1 000.00 \$	\$ 1 000.00
3.2.7	Dalles de propreté sur radier				
3.2.7.1	Coffrage	1	forfait	7 500.00 \$	\$ 7 500.00
3.2.7.2	Béton	1	forfait	2 500.00 \$	\$ 2 500.00
3.2.7.3	Armature	1	forfait	9 500.00 \$	\$ 9 500.00
3.3	Charpente d'acier				
3.3.1	Colonnes	1	forfait	238 000.00 \$	\$ 238 000.00
3.3.2	Poutres	1	forfait	90 000.00 \$	\$ 90 000.00
3.3.3	Pannes	1	forfait	61 600.00 \$	\$ 61 600.00
3.3.4	Contreventements	1	forfait	54 500.00 \$	\$ 54 500.00
3.3.5	Ossatures de façade	1	forfait	16 000.00 \$	\$ 16 000.00
3.3.6	Tablier	1	forfait	7 400.00 \$	\$ 7 400.00
3.3.7	Assemblages	1	forfait	11 000.00 \$	\$ 11 000.00
3.4	Test d'étanchéité - canaux	1	forfait	5 000.00 \$	\$ 5 000.00
3.5	Injection (provision)	200	m. lin.	100.00 \$	\$ 20 000.00
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>2 000 200.00 \$</b>



N/REF : F2301206

**Ville de Grandy**  
**Nouveau système de désinfection des eaux usées**

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>4.0</b>	<b>Architecture</b>				
<b>Division 2</b>					
4.1	Terrassement & Gazonnement à 4 mètres au périmètre du bâtiment (excluant perrons / bordure / asphalte)	1	Forfait	9 240.00 \$	9 240.00 \$
<b>Division 4</b>					
4.2	Maçonnerie (sections 04 05 00, 04 05 12, 04 05 13 & 04 05 23) murs extérieurs et cloisons intérieurs	1	Forfait	348 694.50 \$	348 694.50 \$
<b>Division 5</b>					
4.3	Métaux ouvrés (section 05 41 00 & 05 50 00 ) escalier extérieur et garde-corps intérieur	1	Forfait	93 786.00 \$	93 786.00 \$
<b>Division 6</b>					
4.4	Bois et plastique (section 06 10 10) parapets	1	Forfait	11 088.00 \$	11 088.00 \$
<b>Division 7</b>					
4.5	Isolant et étanchéité (sections 07 19 00 à 07 90 00) parement / toiture, marquise	1	Forfait	198 198.00 \$	198 198.00 \$
<b>Division 8</b>					
4.6	Portes et Cadres (sections 08 00 00 à 08 71 00) fenêtres	1	Forfait	33 726.00 \$	33 726.00 \$
<b>Division 9</b>					
4.7	Finition (sections 09 00 00 à 09 90 00) peinture murs et portes / scellant plancher	1	Forfait	103 026.00 \$	103 026.00 \$
<b>Division 10</b>					
4.8	Accessoires (section 10 80 00) plaquettes identification	1	Forfait	1 155.00 \$	1 155.00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>798 913.50 \$</b>



Ville de Grandy

Nouveau système de désinfection des eaux usées

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>5.0</b>	<b>Mécanique de bâtiment</b>				
5.1	Plomberie	1	forfait	\$ 60 000.00	60 000.00 \$
5.2	Ventilation	1	forfait	\$ 240 000.00	240 000.00 \$
5.3	Régulation	1	forfait	\$ 60 000.00	60 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>360 000.00 \$</b>





**Ville de Grandy**

**Nouveau système de désinfection des eaux usées**

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>6.0</b>	Électricité				
6.1	Distribution électrique	1	forfait	155 000.00 \$	155 000.00 \$
6.2	Éclairage et distribution secondaire	1	forfait	35 000.00 \$	35 000.00 \$
6.3	Communication et sécurité	1	forfait	50 000.00 \$	50 000.00 \$
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>240 000.00 \$</b>



**Ville de Grandy**

**Nouveau système de désinfection des eaux usées**

**BORDEREAU D'ESTIMATION**

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>7.0</b>	<b>Organisation de chantier</b>				
7.1	Mobilisation au chantier	1	forfait	\$ 170 000.00	170 000.00 \$
7.2	Gestion du chantier	1	forfait	\$ 430 000.00	430 000.00 \$
7.3	Démobilisation	1	forfait	\$ 65 000.00	65 000.00 \$
7.4	Pompage temporaire, bouchons d'isolation et conduites temporaires pour assurer le traitement et l'écoulement durant les travaux	1	forfait	\$ 110 000.00	110 000.00 \$
7.5	Test d'étanchéité des canaux en béton du bâtiment de désinfection	1	forfait	\$ 5 000.00	5 000.00 \$
7.6	Plans d'intégration	1	forfait	\$ 75 000.00	75 000.00 \$
7.7	Passivation sur site des ouvrages en acier inoxydable	1	forfait	\$ 16 000.00	16 000.00 \$
7.8	Soutènement des excavations	1	forfait	\$ 100 000.00	100 000.00 \$
7.9	Fouilles exporatoires	5	unité	\$ 5 000.00	25 000.00 \$
7.10	Gestion et traitement des eaux d'excavation	1	forfait	\$ 15 000.00	15 000.00 \$
7.11	Formations en français et manuels d'opération maintenance en français (inclure les frais de traduction s'il y a lieu)	1	forfait	\$ 20 000.00	20 000.00 \$
7.12	Ordonnancement des travaux et mises-à-jour	1	forfait	\$ 25 000.00	25 000.00 \$
7.13	Traçabilité des sols contaminés excavés	1	forfait	\$ 30 000.00	30 000.00 \$
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 086 000.00 \$</b>

Julie Bourdon, présidente de la séance

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

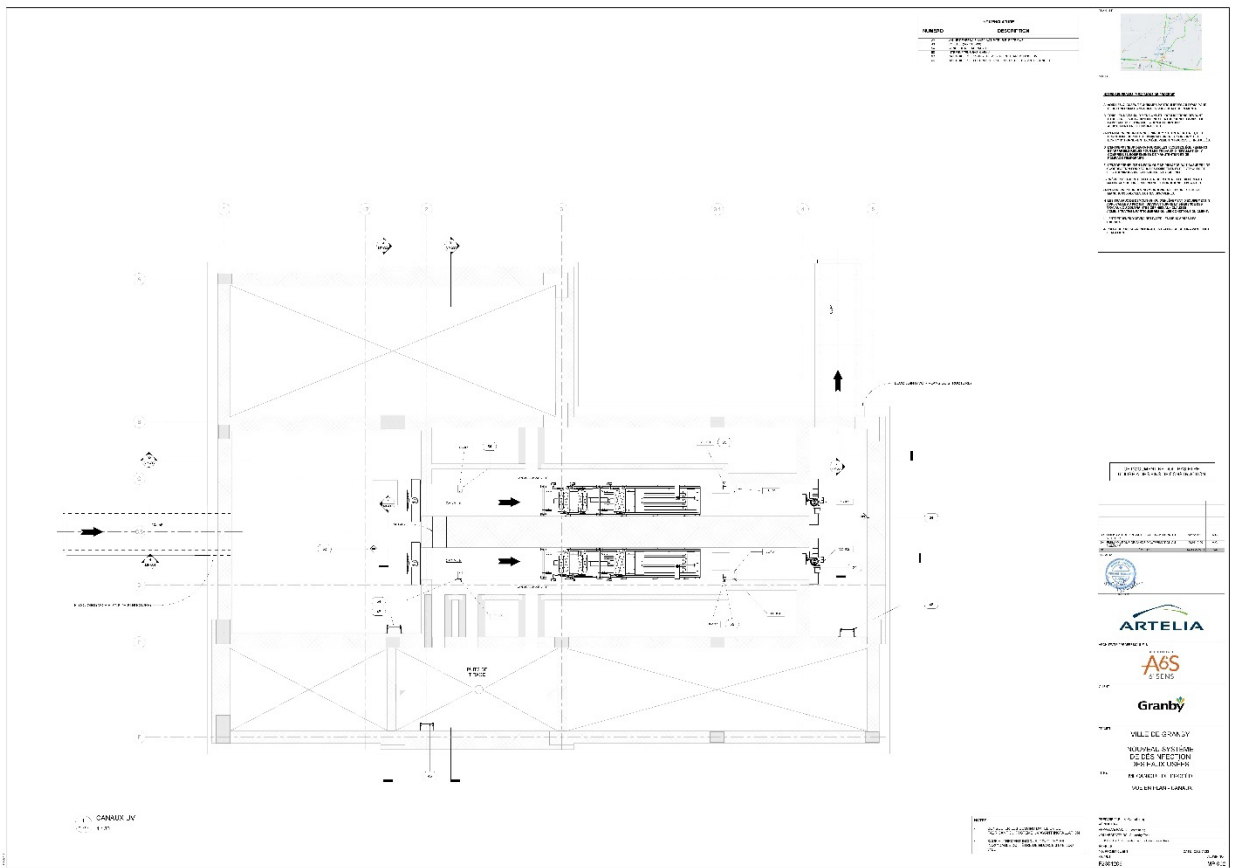
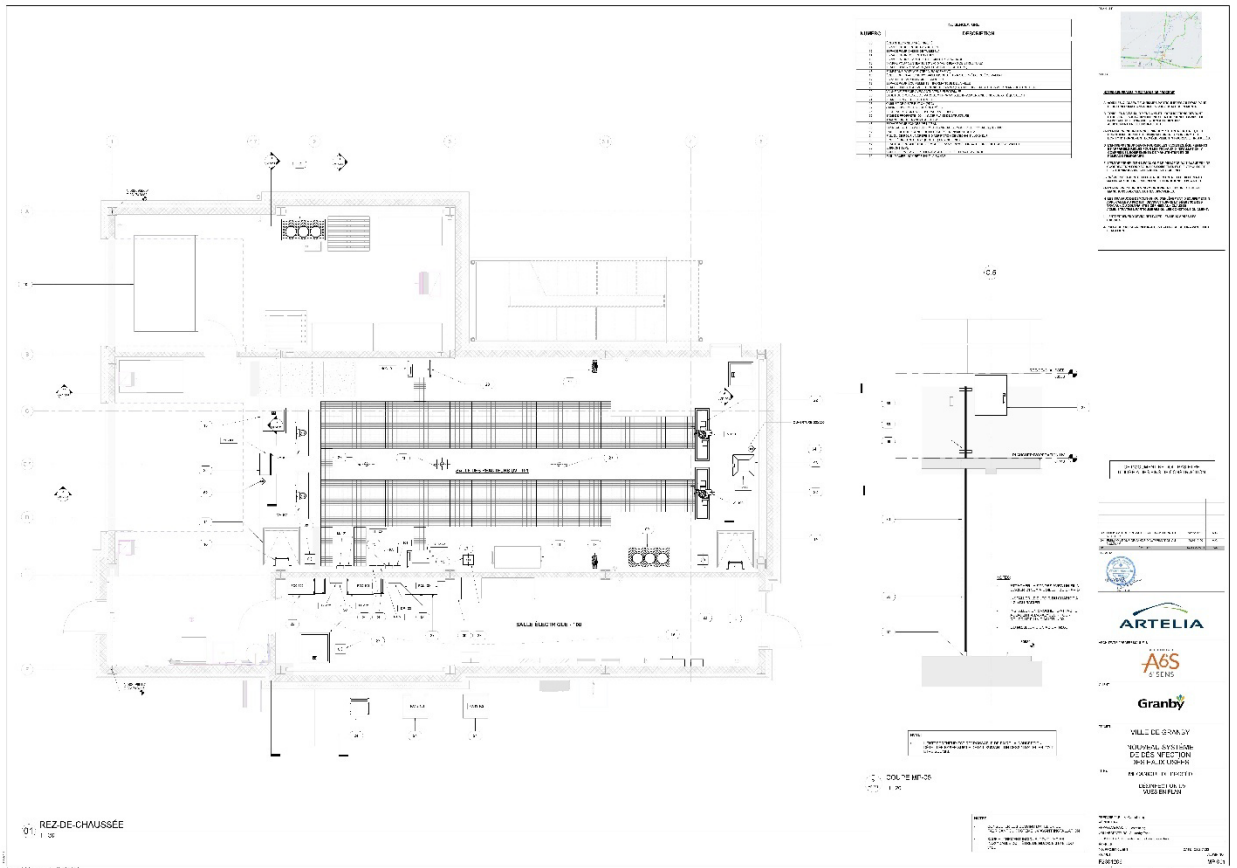
M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC

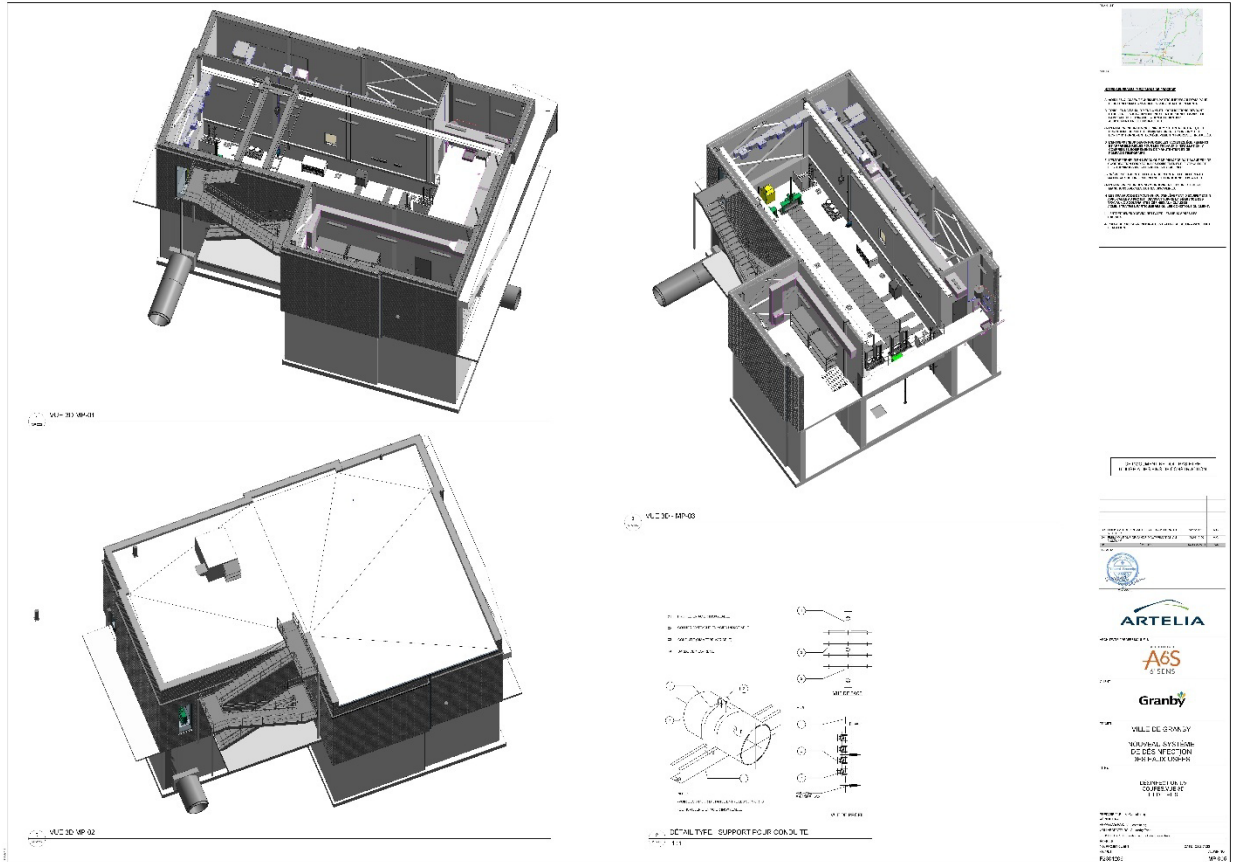
VILLE DE GRANBY

ANNEXE « C »

Règlement numéro <-2025 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de réseaux, pour une dépense et un emprunt de 5 930 000 \$, incluant les frais d'escompte et d'émission







---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe